

Forming a Tenants' Association

What is a tenants' association?

A tenants' association is a group of tenants who come together to improve their housing conditions and support each other in the defense of their rights. There is no one-size-fits-all way to organize a tenants' association; it can be formal or informal, it can be for one building or an entire neighbourhood, it can have a broad or a narrow focus. As tenants, you can decide based on your needs and abilities how you want to come together.

Why form one?

Forming a tenants' association is a great way to build power and community. There is an inherent power imbalance in the relationship between landlord and tenant. Tenants have rights but they do not always have the time or financial and legal resources to go against their landlord and enforce these rights. Talking to your neighbors about your shared experiences, building on each others' strengths, and supporting each other through difficulties is an excellent way to build collective power and strengthen your sense of community. When dealing with a difficult landlord, find strength in numbers!

Will my landlord approve it?

Your landlord doesn't have the right to approve or deny it! As a tenant, you have every right to come together with your neighbours to discuss problems you are having and find solutions together.

How can I form one in my building?

Start by talking to your neighbours to see if they are interested and explain the benefits of forming a tenants' association. Set up a time to come together as a community for an initial meeting where you can discuss problems you are all facing and how you want to address them. You can send out invitations or post flyers throughout your building or neighbourhood. Eventually, you can decide on rules and procedures, representatives, meeting times, and other organizational elements. For guidance and assistance throughout this process, the Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI) is happy to lend a hand by providing educational materials and organizational support.

Contact the CALODI!

514-505-0840, ext. 8
locataires@tqsoi.org



Former une association des locataires

Qu'est-ce qu'une association des locataires?

Une association de locataires est un groupe de locataires qui se regroupent pour améliorer leurs conditions de logement et s'entraider dans la défense de leurs droits. Il n'existe pas de méthode unique pour organiser une association de locataires; elle peut être formelle ou informelle, elle peut servir un bâtiment ou un quartier entier, elle peut avoir une portée large ou étroite. Il revient aux locataires de décider en fonction de leurs besoins et capacités comment s'organiser.

Pourquoi former une association?

Former une association de locataires est un excellent moyen de renforcer le pouvoir d'une communauté. Il existe un déséquilibre du rapport de force entre un propriétaire et un locataire. Les locataires ont des droits mais ils n'ont pas toujours le temps ou les ressources financières et juridiques pour aller à l'encontre de leur propriétaire et faire respecter leurs droits. Discuter avec vos voisins de vos expériences, s'appuyer sur les forces de chacun et se soutenir mutuellement dans les difficultés est un excellent moyen de renforcer le pouvoir collectif et votre sens de la communauté. Face à un propriétaire difficile, la force est dans le nombre!

Mon propriétaire le permettra-t-il?

Votre propriétaire n'a pas le pouvoir de permettre ou refuser la création d'une association! En tant que locataire, vous avez le droit de vous réunir avec vos voisins pour discuter des problèmes et trouver des solutions ensemble.

Comment puis-je en former une association dans mon immeuble?

Commencez par parler à vos voisins pour voir s'ils sont intéressés et expliquez les avantages de former une association de locataires. Fixez un moment pour vous réunir pour une première assemblée où vous pourrez discuter des problèmes et de la manière dont vous souhaitez les résoudre. Vous pouvez envoyer des invitations ou afficher des dépliants dans votre immeuble ou votre quartier. Finalement, vous pouvez décider des règles et procédures, des représentants, des heures de réunion et d'autres éléments organisationnels. Pour vous guider et vous accompagner tout au long de ce processus, le Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI) est heureux de vous prêter main-forte en fournissant du matériel pédagogique et du soutien organisationnel.

Contactez le CALODI!

514-505-0840, poste 8
locataires@tqsoi.org

